

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE CRAONNAISE

Séance n°7 du 11 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Jean-Luc COUTARD, Olivier DERSOIR, Lionel MOAL, Helen BARVILLE, Séverine DERVAL, Emmanuel DAVID, Michel JUGÉ, Jacky LEPAGE.

Excusées : Sylvie BELLANGER, Céline LEMOINE.

Absents : Diego LARDEUX, Jean-Marcel LECOMTE, Freddy HERBERT.

Secrétaire de séance : Lionel MOAL.

COMPTE-RENDU DU 14 JUIN 2018

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de la réunion du 14 juin 2018.

1) DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2018-03 du 5 avril 2018,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016,

Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **RENONCER** à son droit de préemption urbain sur la propriété située au n°2 rue de la Sablonnière, et cadastrée sous les n° 100 et 102 de la section H, d'une superficie totale de 201 m², dont le propriétaire actuel est Mr Thierry COURCELLE de Livré-la-Touche (53) ;
- **RENONCER** à son droit de préemption urbain sur la propriété située au n°2 rue de la Sablonnière, et cadastrée sous le n° 107 de la section H, d'une superficie totale de 159 m², dont la propriétaire actuelle est Mme Thérèse COURCELLE de La Selle-Craonnaise (53) ;
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

2) TARIFS CANTINE ET GARDERIE 2018-2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Approuver** les tarifs de la cantine ci-dessous :
 - o Repas adulte : 6,35 €
 - o Repas enfant : 3,35 €
 - o Repas 3^{ème} enfant et plus : 2,95 €
 - o Majoration si présent mais repas pas réservé : 0,50 €
 - o Facturation si réservé mais pas présent : 3,35 €
(Sauf si parti car malade)
- **Maintenir** les tarifs de la garderie, par tranche, ci-dessous :
 - o Matin :
 - 7h30-9h00 2,45 €
 - 8h00-9h00 2,00 €
 - 8h30-9h00 1,00 €
 - o Après-midi :
 - 16h30-17h00 0,70 €
 - 16h30-17h30 2,70 €
 - 16h30-18h00 3,20 €
 - 16h30-18h30 3,70 €
 - o Garderie utilisation transport scolaire : Gratuit
 - o Retard au-delà de 5 minutes : 2 € par famille.

3) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'APEL ECOLE SACRE CŒUR ST AIGNAN/ROE

2 enfants sellois sont scolarisés à l'école privée du Sacré Cœur à Saint Aignan sur Roë.

L'association des parents d'élèves sollicite la commune pour subventionner les sorties scolaires pédagogiques à hauteur de 11 € par enfant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- *Verser la somme totale de 22 € à l'association des parents d'élèves, pour les 2 enfants sellois scolarisés à l'école privée du Sacré Cœur à Saint Aignan sur Roë.*

4) FRAIS DE SCOLARITE ECOLES PUBLIQUES SEGRE EN ANJOU BLEU

La commune de Segré-en-Anjou Bleu demande à la commune de La Selle-Craonnaise de participer financièrement aux frais de scolarité de 2017-2018 d'un enfant sellois élève en classe ULIS à l'école Robert Fontaine à Segré. Le montant demandé s'élève à 419,53 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- *Participer financièrement aux frais de scolarité de l'enfant sellois scolarisé en classe ULIS à l'école Robert Fontaine de Segré, pour un montant de 419,53 €.*

5) FRAIS DE SCOLARITE ECOLE HENRI MATISSE

Pour rappel, suite à une concertation entre l'école, la famille et des élus, il a été accordé la scolarisation d'une enfant selloise à Craon (parce que son état de santé le nécessitait), et, par conséquence, de son frère, avec participation financière de La Selle-Craonnaise.

L'aînée des enfants est rentrée au collège en 2017/2018. Son frère étant toujours scolarisé à l'école primaire (CP), la commune de Craon demande la participation financière pour l'année scolaire 2017/2018, à hauteur de 844,63 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- *Participer financièrement aux frais de scolarité de l'enfant CHAUCHEAU Ethan, scolarisé en CP à l'école Henri Matisse de Craon, pour un montant de 844,63 €.*

6) RAPPORT DES COMMISSIONS

a) Scolaire, Périscolaire :

- Réunion des agents du périscolaire le vendredi 15/06 à 17h30. OJ : bilan de l'année, planning 2018/2019, organisation de l'été (déménagements garderie, modulaire, école maternelle).
- Comité de pilotage pour visite de l'école de Bouvron le 30/06 + restitution atelier le 03/07. Visite de l'école de Tréffieux (44) le 09/07.
 - Décision de la construction d'une nouvelle école sera prise lors du conseil municipal du mois de septembre.

b) Bâtiments :

- Travaux terrasse Orion : RDV Star Mr Menant le 22/06 à 15h : attente du devis.
- Travaux vestiaires cantine début juillet.
- Hall d'entrée Mairie : travaux réalisés par Olivier Jeudy après ceux de la cantine.
- Salle Doisneau-Lamy : rafraichissement en cours par argent de poche.
- Cimetière : décision d'achat de 12 cavurnes.
- Eglise : un mur penche dans une des chapelles. Renseignements auprès du CAUE.

c) Social, sport, culture, animations, communication :

- Argent de poche : commencé le 2 juillet avec une équipe de 19 jeunes et des bénévoles actifs et organisés. Chantiers : réfection d'un bureau de la Mairie, peinture de la Salle Doisneau-Lamy, réfection d'un terrain de jeux à St Amadour, cours d'informatique...
- Préparation du bulletin commencée avec Pierrot + aide des jeunes d'argent de poche.

- d) Finances, urbanisme, voiries, espaces verts :
- Route du Ponceau : rdv Star le 22/06 à 15h : attente devis.

7) **DIVERS**

⇒ Rando-histoire le jeudi 12 juillet à 19h30.

⇒ Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le Mercredi 29 août 2018.

Fin de séance à 22h00

Joseph JUGÉ

Jean-Luc COUTARD

Olivier DERSOIR

Lionel MOAL

Helen BARVILLE

Diego LARDEUX
(Absent)

Emmanuel DAVID

Jacky LEPAGE

Freddy HERBERT
(Absent)

Séverine DERVAL

Céline LEMOINE
(Excusée)

Sylvie BELLANGER
(Excusée)

Jean-Marcel LECOMTE
(Absent)

Michel JUGÉ